

Incidents de confidentialité

Grille d'analyse – Évaluation des risques de préjudice

Cette grille vous permet d'évaluer les risques de préjudices lorsqu'un incident de confidentialité se produit dans votre établissement.

Les **risques jugés sérieux ou élevés** doivent être divulgués à la Commission d'accès à l'Information (« CAI ») ainsi qu'aux personnes dont les renseignements personnels sont visés par l'incident de confidentialité.

Notions importantes :

Renseignement personnel (« RP »)

Tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

Incident de sécurité

Incident affectant la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité d'un actif informationnel d'un établissement, incluant ou non des renseignements personnels.

Lorsque des renseignements personnels sont touchés par l'incident, il s'agit d'un **incident de confidentialité**

- Accès, utilisation ou communication non autorisé(e) par la loi d'un RP
- Perte d'un RP
- Toute autre atteinte à la protection d'un RP

Renseignements sensibles

Renseignement qui, de par leur nature notamment médicale, biométrique ou autrement intime, ou en raison du contexte de leur utilisation ou communication, suscitent un haut degré d'attente raisonnable en matière de vie privé.

1. Date ou période de l'évènement : _____

2. Type d'incident / Cause de l'incident :

- ☐ Accès non autorisé
- ☐ Utilisation non autorisée
- ☐ Communication non autorisée
- ☐ Perte ou autre atteinte à la protection des renseignements personnels

3. Des renseignements personnels sont-ils visés ?

- ☐ Oui. Il s'agit d'un incident de confidentialité. Compléter les questions subséquentes pour évaluer les risques de préjudice.
- ☐ Non. Il s'agit d'un incident de sécurité. Cependant, vous n'avez pas de déclaration à faire à la CAI. Inscrire l'incident au registre et continuer l'analyse pour évaluer les conséquences appréhendées et les mesures à prendre.

4. Quels renseignements sont visés :

☐ Renseignements d'identification

Ex. : Nom, coordonnées (adresse postale, courriel, numéro de téléphone), numéro d'assurance sociale / maladie, permis de conduire, code permanent, codes d'utilisateur, mot de passe, etc.

☐ Renseignements démographiques

Ex. : Date de naissance, origines ethniques, orientation sexuelle, identité de genre, religion, état matrimonial, niveau d'instruction, etc.

☐ Renseignements de nature financière

Ex. : Numéro de carte de crédit, de compte bancaire, information sur le soutien financier ou l'accommodation financière fournie par un établissement à un élève / un employé, salaire, conditions d'emploi, etc.

☐ Renseignements de nature médicale

Ex. Âge, taille, poids, dossiers médicaux, groupe sanguin, plan d'intervention, etc.

☐ Renseignement génétique ou biométrique

Ex. Empreintes digitales, signature vocale, ADN, etc.

☐ Autre, Préciser _____

Ex. Antécédents judiciaires, dossier d'employé, etc.

5. Les renseignements visés étaient-ils chiffrés / protégés par un mot de passe ?

- ☐ Oui, passez à la question 9
- ☐ Non, continuez l'analyse

6. Ont-ils été récupérés ou détruits ?

- ☐ Oui, passez à la question 9
- ☐ Non, continuez l'analyse

7. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour réduire les risques ?

Ex. Mesures de sécurité administratives, physiques, techniques, contact avec les autorités policières ou des experts externes, etc.

8. Combien de personnes sont visées (Élèves, parents, employés actuels ou antérieurs, consultants)

9. Des conséquences peuvent-elles néanmoins être appréhendées ? :

- ☐ Oui, continuez l'analyse
- ☐ Non, vous n'avez pas de déclaration à faire à la CAI, mais vous devez inscrire l'incident au registre

10. Quelles sont les conséquences appréhendées de l'utilisation du RP :

- ☐ Vol d'identité
- ☐ Fraude financière / Impact sur le dossier de crédit
- ☐ Diffusion des renseignements personnels, notamment sensibles
- ☐ Répercussion sur la santé physique ou psychologique
- ☐ Perte d'emploi
- ☐ Humiliation, atteinte à la réputation, à la vie privée
- ☐ Impact sur les relations professionnelles ou d'affaires
- ☐ Autre, précisé _____

11. Quelles sont les probabilités de l'utilisation du RP à des fins préjudiciables :

- ☐ Faible
- ☐ Moyen
- ☐ Élevé

12. En fonction de cette évaluation (niveau du préjudice, du type de renseignements personnels visés, des mesures prises, de la probabilité que les conséquences appréhendées se réalisent, l'incident de confidentialité doit (plus d'un choix peut s'appliquer) :

- ☐ Être inscrit au registre des incidents de confidentialité
- ☐ Être déclaré avec diligence à la CAI ([formulaire](#))
- ☐ Être déclaré aux personnes concernées*

***Note :** La personne concernée n'a pas à être avisée si cela est susceptible d'entraver une enquête faite par une personne ou par un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois.

Signature de la personne ayant fait l'évaluation :

Signature du responsable PRP :